

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DFA 23-2 Approbation du compte administratif général de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le livre III « Finances communales », titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », articles L.2312-2 et L.2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2017 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 12, 13 et 14 décembre 2016, 27, 28 et 29 mars 2017, 6, 7 et 8 juin 2017, 20, 21 et 22 novembre 2017 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses de la ville de Paris pour 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Le compte administratif général des recettes et des dépenses de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017 est arrêté ainsi qu'il suit :

Titres émis :

Recettes prévues-----5 782 950 729,44 €

Titres émis -----5 776 549 577,05 €

Dépenses mandatées :

Crédits ouverts-----5 782 950 729,44€

Mandats émis -----5 587 894 262,71 €

Balance :

Recettes -----5 776 549 577,05 €

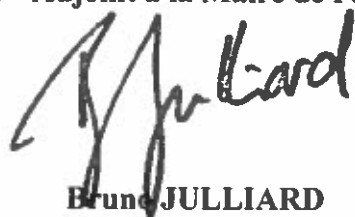
Dépenses -----5 587 894 262,71 €

Résultat de l'exercice 2017 (excédent)----- 188 655 314,14 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2016 (excédent de recettes après affectation) 143 839 435,17 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2017 (excédent) ----- 332 494 749,51 €
--

1^{er} Adjoint à la Maire de Paris



Bruno JULLIARD